



## DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS SOCIAL 2024-2025

Merci de prendre en note les informations ci-dessous avant de télécharger le dossier.

Dans le cas où vous êtes concernés, merci de compléter lisiblement, de dater et signer le dossier avant de le retourner. Vous veillerez à cocher les cases correspondant à votre situation.

**La date limite de dépôt du dossier au collège est le 20 septembre 2024.**

- Le fonds social collégien permet aux familles qui vivent des situations difficiles de faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leurs enfants.
- Le fonds social de restauration concerne les élèves internes ou demi-pensionnaires des collèges privés sous contrat, l'aide financière ne pouvant être utilisée qu'en couverture des frais de restauration et/ou d'internet dus par les familles à l'établissement.
- Les familles ne doivent remplir qu'un seul dossier pour l'année scolaire, mais leur demande peut porter sur les deux types de fonds.
- Pièces à joindre obligatoirement :
  - Avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023
  - Dernière attestation CAF
  - Cas particulier :
    - Se référer à la page 3 du dossier

F.DESROUSSEUX  
Service Comptabilité